



Grande Course du Lac

Aix-les-Bains
13^{ème} édition



Règlement 2013

Date : 21 Mai 2013

13EME EDITION DE LA GRANDE COURSE DU LAC DU BOURGET DIMANCHE 20 OCTOBRE 2013

REGLEMENT DE L'EPREUVE

L'épreuve est ouverte aux athlètes nés en 1993 et avant. Pour les inscriptions, application de l'article 6 de la loi du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage. Art6 - La participation aux compétitions sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive et de l'athlétisme en compétition ou, pour les non-licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie, qui doit dater de moins d'un an. (licence triathlon et athlétisme)

RESPONSABILITE

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et en cas de vol. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

DROIT A L'IMAGE

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'épreuve dans le cadre de la promotion de la grande Course du Lac du Bourget

DATE ET HEURSE DES COURSES

Toutes les épreuves ont lieu le dimanche 20 octobre 2013.

Le départ a lieu sur le Grand Port d'Aix les Bains à 9h00 au Pub le Skiff

L'arrivée a lieu sur l'esplanade du Lac à Aix les Bains

Départ solo : 9h, distance 55 km (né en 1993 et avant)

Départ Relais x 3 : 9h, distance 55 km (ouvert aux juniors sur le 1er relais uniquement 13 km)

Départ Marche : 8h Grand Port puis transfert en Bateau jusqu'au port de Brison les Oliviers, distance 13 km (ouvert à tous, allure libre)

FRAIS D'INSCRIPTION

Association « La grande course du lac », Le villard, Saint jean d'arvey 73230. Tel :0608042781

Email : florent.hubert@grandcoursedulac.com. SIREN : 51878854200018



Grande Course du Lac

Aix-les-Bains
13^{ème} édition



Le montant des frais d'inscription pour un coureur est de 25€ pour le raid solo et pour chaque relayeur.

Le montant des frais d'inscription pour un marcheur est de 19€. Une Majoration de 5€ est appliquée pour toute inscription le dimanche 20 octobre 2013.

Une remise de 10% est accordée pour toute inscription en ligne avant le 1er septembre 2013.

SECURITE

La sécurité sur le parcours est assurée par des signaleurs bénévoles.

Le service médical est assuré par la Protection Civile + médecin

INSCRIPTION

Par correspondance, jusqu'au mercredi 16 octobre 2013. Le bulletin d'inscription et le chèque à l'ordre de l'association La Grande Course du Lac du Bourget sont à adresser à :

ASSOCIATION LA GRANDE COURSE DU LAC

FLORENT HUBERT

LE VILLARD

73220 ST JEAN D'ARVEY

Permanence d'inscription le samedi 19 octobre de 14h à 18h et le dimanche 16 octobre de 7h30 à 8h30, BAR le Skiff Pub, Grand Port 73100 AIX LES BAINS.

RETRAIT DES DOSSARDS

Permanence le samedi 20 octobre de 14h à 18h et le dimanche 21 octobre de 7h30 à 8h30, BAR le Skiff Pub, Grand Port 73100 AIX LES BAINS. Aucun dossard ne sera envoyé par courrier.

ACCOMPAGNATEURS

Pour des raisons de sécurité et d'égalité de tous devant la compétition, tout véhicule à moteur, bicyclette ou roller sont strictement interdits.

Les coureurs du raid solitaire peuvent être accompagnés par un VTT qui prendra toutes les mesures nécessaires pour ne pas entraver la compétition. Le coureur accompagné pourra si il le souhaite se faire ravitailler en boissons par son accompagnateur VTT'iste en dehors des ravitaillements.

Cependant l'accompagnateur ne pourra pas porter ou pousser le concurrent, ni l'aider de quelque manière que ce soit autrement qu'en lui remplissant à nouveau sa gourde ou camel back.

Tout coureur gênant la compétition pourra être disqualifié.

RAVITAILLEMENT

Tous les 7 kms environ et à l'arrivée.